



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Approbation protocole

Appel à candidature « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux »

Cycle opérationnel

DEL-2018-030

Numéro de la délibération : 2018/030

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 19/02/2018

Date de convocation du conseil : 13/02/2018

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentés : Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence LORANS par M. Loïc BURBAN, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Étaient absents : M. Paul LE GUERNIC, M. Eric SEGUET.

Approbation protocole
Appel à candidature « Dynamisme des centres villes et bourgs
ruraux »
Cycle opérationnel

Rapport de Madame la MAIRE

Au terme de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » lancé en mars dernier par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts, 208 projets ont été présentés. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

Avec le concours du Pays de Pontivy et de Pontivy communauté, nous nous inscrivons par conséquent dans une perspective de mutation de notre centre ville, axée sur plusieurs volets : commerce et services, habitat, déplacements, loisirs et cadre de vie... afin qu'il soit conforté comme moteur de notre attractivité.

En prenant appui sur tous les acteurs institutionnels, mais aussi comme nous le faisons déjà depuis longtemps sur la population, au travers des conseils et visites de quartiers, d'association à des projets d'aménagement.

Nous avons souligné la part de la jeunesse, au travers des 7 410 élèves et étudiants fréquentant les divers établissements à la dernière rentrée, pour une population municipale de 13 965 habitants, et aussi notre volonté de développer les conditions pour que ces jeunes qui étudient à Pontivy aient l'envie et la possibilité d'y rester ou du moins d'y revenir dès que possible.

Nous sommes sur un projet de centre ville certes, mais avant tout de territoire, et dans le cadre d'un nécessaire rééquilibrage territorial.

Afin de concrétiser cet engagement, la commune est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et des Consignations ainsi que Pontivy communauté un protocole d'accord commun précisant le plan d'action, la ventilation de l'aide par financeur(s) et par opération, les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

A ce protocole vont s'ajouter le plan de financement global, les fiches opérations et une note précisant la composition du dossier de subvention et les adresses des services instructeurs des partenaires.

Pour chaque opération, la commune sera attentive au dépôt par la maîtrise d'ouvrage concernée d'un dossier de subvention à l'adresse du partenaire financeur cité dans le protocole.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » à approuver :

- le protocole cadre ;
- le plan de financement global ;
- les fiches opérations ;
- la note précisant le circuit de dépôt des dossiers de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 19/02/2018 se prononçant favorablement sur le dossier tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Vu le **courrier/ou la délibération** de **EPCI**, en date du **xx mois xxxx**, affirmant le soutien à la commune de **XXX** par sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Pontivy communauté pour la réalisation du plan d'action sur l'attractivité du centre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

APPROUVE ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Pontivy communauté et **AUTORISE** Madame la Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Madame la Maire à déposer les dossiers de subvention aux partenaires citées afin de bénéficier de leur soutien technique et financier ou de veiller au dépôt des dossiers de subvention par les maîtrises d'ouvrage des opérations,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 20 février 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**



GROUPE



PROTOCOLE

Sur le plan d'action du centre de Pontivy

Au titre de l'appel à candidatures «Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne» - cycle opérationnel

ENTRE

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bretagne,

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional,

La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur régional,

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne, représenté par sa Directrice générale

Ci-après désignés collectivement « les partenaires » ou les « partenaires de l'appel à candidatures »

D'une part,

ET

La commune de Pontivy, représentée par Madame la Maire, Christine Le Strat

Ci-après désignée la commune

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Pontivy Communauté, représentée par Madame la Présidente, Christine Le Strat

ci-après désigné l'EPCI

D'autre part,

Vu la délibération n°17_0101_08 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 04 décembre 2017 approuvant les termes du protocole et autorisant le Président du Conseil régional à le signer ;

Vu la délibération de l'EPF de Bretagne de l'EPF de Bretagne en date du 28 novembre 2017 approuvant les termes du protocole type cycle opérationnel et autorisant la Directrice générale à en finaliser la rédaction et à signer ses déclinaisons pour chaque projet retenu par le comité de sélection des partenaires ;

Vu l'accord donné par le Comité National d'Engagement de la Caisse des dépôts, en date du 22/02/2017 ;

Vu la délibération n° du conseil municipal de X en date du xx/xx/xx approuvant les termes du présent protocole et autorisant le maire à le signer ;

Vu la délibération n° du conseil communautaire de la communauté de communes/d'agglomération en date du xx/xx/xx approuvant les termes du présent protocole et autorisant le Président à le signer ;

Vu le volet territorial du Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 signé le 11 mai 2015 et l'avenant n°1 signé le 16 décembre 2016 ;

Vu l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne » ou « dynamisme des villes en Bretagne » lancé le 31 mars 2017 ;

Vu le dossier de candidature déposé par la commune Pontivy et la décision des partenaires de soutenir le programme d'action proposé dans ce dossier ;

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

PREAMBULE :

Conscients de l'importance de conforter mais aussi d'adapter les lieux de vie que sont les centres en milieu urbain comme en milieu rural, l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts ont proposé une nouvelle politique publique de soutien au dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux.

A travers deux appels à candidatures lancés le 21 mars 2017, l'Etat, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts s'engagent à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer des projets innovants d'attractivité.

L'accompagnement concerne deux cycles : études et opérationnel.

Le cycle **études** permet de définir une stratégie et de construire le plan d'action opérationnel. Cette phase est particulièrement importante pour penser et co-construire avec tous les acteurs une stratégie globale.

Le cycle **opérationnel** comprend les études pré-opérationnelles, les opérations d'investissement et l'animation dédiée. Il permet la mise en œuvre d'une stratégie dans la durée.

La commune de Pontivy a déposé sa candidature et a été retenue par les partenaires au titre du cycle « opérationnel ».

Article 1 : Objet

Le présent protocole a pour objet de définir les principes selon lesquels l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à soutenir la commune de Pontivy, au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs et villes de Bretagne », l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ainsi les différents maîtres d'ouvrages mentionnés dans le dossier de candidature, pour la réalisation du plan d'action de la commune de Pontivy visant à renforcer l'attractivité du centre.

Le cycle opérationnel se caractérise par la programmation d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'action. La programmation est réalisée sur quatre ans et peut comprendre deux volets :

Un volet spatial visant à affiner et réaliser la composition architecturale, urbaine, les travaux et **un volet conduite du changement** visant à animer, concerter, promouvoir le projet et rechercher des partenariats publics et privés.

Article 2 : Contenu du plan d'action et les parties prenantes

2-1 - La commune, responsable du pilotage du plan d'action

La commune de Pontivy est responsable du pilotage et du suivi du plan d'action réalisées par les différents maîtres d'ouvrage (dont EPCI, autres acteurs, ...).

En cette qualité, la commune désigne un référent technique et un référent politique.

L'EPCI devra être associé aux différents points d'étapes.

Les partenaires de l'appel à candidatures devront être informés des avancées des opérations et, en particulier, être rendu destinataire des livrables intermédiaires et finaux prévus. Ils seront conviés et pourront participer aux différents points d'étapes qui seront organisés.

2-2 – Le projet global

La stratégie de dynamisation du centre-ville de Pontivy a pour objectif de renforcer l'attractivité globale de la ville et du territoire. Il s'agit d'un projet urbain pour le centre Bretagne, qui ouvre également des pistes de rapprochements avec la ville voisine de Loudéac. Ce projet permet de donner de la visibilité aux habitants, aux partenaires des opérations spécifiques et aux financeurs.

4 enjeux sont particulièrement identifiés : une ville connectée, un renouveau économique, une cohésion sociale, et une place pour la nature en ville. Au-delà de ces thématiques, un souci transversal : la mobilisation de la jeunesse, vue comme un atout majeur pour la ville.

Les opérations, inscrites dans le projet, seront réalisées conformément à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Pontivy.

2-3- Le périmètre

Le périmètre d'intervention est conforme à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Pontivy.

2-4 - Le budget global

Le budget prévisionnel global du plan d'action s'élève à **6 785 500 euros**. Au titre de l'appel à candidature, une aide maximale de **1 612 620 euros** est affectée au plan d'action relatif à l'attractivité du centre de la commune de Pontivy.

Cette aide maximale est répartie entre les différentes maîtrises d'ouvrage ci-dessous désignées. La commune, responsable du pilotage, sera chargée du bon déroulement du plan d'action.

2-5 - Les opérations programmées et les maîtrises d'ouvrage

Si la commune est responsable du pilotage du plan d'action au côté de l'EPCI, les opérations d'investissement et d'ingénierie composant ce plan d'action pourront être portées par divers maîtrises d'ouvrages. Les maîtrises d'ouvrage peuvent être aussi variées que les opérations et sont directement liées aux capacités et aux compétences relatives aux portages de ces opérations.

Les opérations et maîtrises d'ouvrage associées sont les suivantes :

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Calendrier prévisionnel
Opération 1 Aménagement de la rue principale	Commune	1 300 000 € HT	Lancement : 01/04/2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 2 E-portail commerces Bornes Wifi	Commune	62 000 € HT	Lancement : 01/04/2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 3 Création d'une pépinière commerciale	Commune	300 000 € HT	Lancement : 01/09/2019 Livraison : 31/07/2020
Opération 4 Aménagement d'un local pour le coworking	Commune/Pontivy communauté	490 000 € HT	Lancement : 01/09/2019 Livraison : 31/07/2020
Opération 5 Effacement de réseaux dans le cadre de la restauration du patrimoine (rue Paradis, Perroquet, Providence et des forges - quartier ancien de Pontivy)	Commune/Pontivy communauté	400 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 6 Repenser Trélau/nature en ville : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ rue Quinivet/espaces partagés	Commune	2 000 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/12/2021
Opération 7 Espaces associatifs dans le cadre de l'opération « repenser Trélau »	Commune	450 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/12/2021
Opération 8 Démarche de concertation et de communication	Commune	50 000 € HT	Lancement : 2017 Livraison : 31/12/2021
Opération transversale Ingénierie d'ensemble du projet	Pays	20 000 € HT	Tout au long du projet

2-6 -Le calendrier des dépenses

Les dépenses relatives aux opérations devront être engagées, au plus tôt après le 3 juillet 2017 et au plus tard, avant le 1^{er} novembre 2020. Les opérations devront être livrées avant le 31 décembre 2024.

Les maîtrises d'ouvrage des opérations devront déposer un dossier de subvention aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

Article 3 : Durée du protocole

Le présent protocole d'engagement est valable 4 ans, à compter de sa dernière date de signature par l'ensemble des parties.

L'absence de contractualisation financière entre l'un des maîtres d'ouvrage identifié dans le plan d'action et au moins un des partenaires de l'appel à candidatures dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole vaut résiliation de ce dernier.

Article 4 : Montants prévisionnels des financements par opérations

Les financements prévisionnels par opération et maîtrise d'ouvrage sont les suivants :

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Aide(s) prévisionnelle(s)
Opération 1 Aménagement de la rue principale	Commune	1 300 000 € HT	Région : 350 600 €
Opération 2 E-portail commerces Bornes Wifi	Commune	62 000 € HT	Etat : 12 000 €
Opération 3 Création d'une pépinière commerciale	Commune	300 000 € HT	Etat : 120 000 €
Opération 4 Aménagement d'un local pour le coworking	Commune/Pontivy communauté	490 000 € HT	Etat : 170 000 €
Opération 5 Effacement de réseaux dans le cadre de la restauration du patrimoine (rue Paradis,	Commune/Pontivy communauté	400 000 € HT	Région : 117 400 €

Perroquet, Providence et des forges - quartier ancien de Pontivy)			
Opération 6 Repenser Trélau/nature en ville : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ rue Quinivet/espaces partagés	Commune	2 000 000 € HT	Etat : 608 620 €
Opération 7 Espaces associatifs dans le cadre de l'opération « repenser Trélau »	Commune	450 000 € HT	Etat : 204 000 €
Opération 8 Démarche de concertation et de communication	Commune	50 000 € HT	Etat : 30 000 €

Les aides prévisionnelles mentionnées correspondent aux seuls financements relevant de l'appel à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes".

Les maîtrises d'ouvrage des opérations concernées devront déposer un dossier de subvention (formulaire et liste de pièces en annexe 3) aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

Les partenaires instruiront le dossier de subvention conformément aux régimes d'aides et réglementations en vigueur. Ils veilleront également, en lien avec la commune, à la cohérence de l'opération avec le plan d'action.

L'instruction déterminera les possibilités et les montants réels d'attribution de l'aide au maître d'ouvrage, par opération.

Les maîtres d'ouvrage seront sollicités par le(s) financeur(s), conformément à ses / leurs procédures internes pour formaliser et finaliser l'instruction du dossier (sollicitation de pièces complémentaires liées à la réglementation...). La commune sera informée et pourra être facilitateur dans le cadre de ces échanges.

Si l'instruction est favorable, l'aide sera présentée pour vote aux instances décisionnaires des partenaires ciblés.

Un arrêté ou une convention financière sera ensuite conclu(e) entre le maître d'ouvrage et le (ou les) partenaire(s) financeur(s).

Cet acte d'engagement précisera le montant de l'aide réelle attribuée au maître d'ouvrage par le(s) financeur(s) concerné(s).

Le maître d'ouvrage sera sollicité par les) financeurs, conformément à leurs procédures internes pour formaliser l'arrêté et/ou la convention financière (ex : délibération, RIB...).

Quels que soient le maître d'ouvrage et les partenaires financeurs d'une opération, la commune de Pontivy et son EPCI veilleront à ce que toute communication sur l'opération mentionne qu'elle a reçu

un soutien dans le cadre du dispositif "dynamisme des bourgs ruraux et villes en Bretagne" porté conjointement par l'État, le Conseil régional, l'Établissement public foncier et la Caisse des Dépôts.

Les partenaires s'autorisent, en accord avec la commune, à modifier en cours de protocole, la répartition des aides prévisionnelles entre opérations, en cas de modifications mineures portant sur l'un des projets. Ces modifications ne nécessiteront pas un avenant mais seront signalées dans le suivi du projet et dans le cadre des revues de projet annuelles.

La collectivité pourra également solliciter auprès de l'EPF des portages fonciers, lesquels seront soumis à l'approbation du bureau de l'EPF.

Article 5 : Engagements des parties

5.1 Engagements de la commune et de l'EPCI

La commune de Pontivy, s'engage à mettre en œuvre un plan d'action pour renforcer l'attractivité du centre dont le périmètre, les opérations et les budgets prévisionnels sont précisés à l'article 2, aux annexes n°1 et n°2 et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale s'engage à accompagner par ses moyens humains et dans le cadre de ses compétences la commune de Pontivy dans la réalisation des actions précitées. Il s'engage également à tenir compte du projet global et du plan d'action dans le cadre des outils de programmation et de planification qu'il est susceptible de piloter : plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat...

5.2 Engagements des partenaires

Les partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à accompagner la Commune dans sa stratégie d'action foncière et d'aménagement de son centre. Les partenaires proposeront à la commune et à son EPCI, les actions suivantes :

- Participation à un réseau d'acteurs ;
- Suivi régulier de l'opération ;

5.2.1 Pour ce qui concerne l'Etat, celui-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses services départementaux, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité ; la direction départementale des territoires et de la mer désigne un référent technique, chargé de conseiller la commune et l'EPCI dans la réalisation du plan d'action ;
- Participer aux instances de pilotage de la démarche (invitation du sous-préfet et de la DDTM aux réunions) ;
- Faciliter l'articulation entre le projet d'attractivité de la commune et des actions relevant de politiques sectorielles (habitat, culture, services à la population, activités économiques, mobilités...) mises en œuvre via des dispositifs locaux ou nationaux ;

- Accompagner la commune et l'EPCI dans la concrétisation des investissements en prenant en compte les différents dispositifs de soutien de l'Etat à la réalisation des projets des collectivités ;

5.2.2 Pour ce qui concerne la Région, celle-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses équipes, élus et services, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité, notamment dans les domaines de la rénovation de l'habitat, de l'éco-construction, du recours aux éco-matériaux ;
- Mobiliser ses politiques publiques, et ses compétences pour s'inscrire dans le projet de centralité présenté notamment en lien avec la volonté partagée d'améliorer l'attractivité des transports publics et l'intermodalité ;
- Valoriser l'opération d'Inventaire patrimonial participatif qui se déroule depuis 2015 sur Pontivy communauté en vue de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire. Cette opération a pour objectif d'accroître la connaissance du patrimoine et d'en favoriser l'appropriation par les habitants du territoire.

La commune, l'EPCI et la Région, seront collectivement attentifs à l'articulation entre les choix qui seront opérés dans le cadre du plan d'action et la convention de développement économique conclue entre la Région et l'EPCI.

5.2.3 Pour ce qui concerne la Caisse des Dépôts, celle-ci s'engage à proposer :

- o Une analyse, selon les sollicitations qui lui seront adressées, des interventions pouvant s'inscrire dans le projet de centralité de la commune via :
 - Ses moyens de diffusion d'informations et de pratiques sur le site www.caissedesdepotsdesterritoires.fr qui contient notamment localtis.fr quotidien en ligne, spécialisé dans l'information concernant le monde local, destiné aux collectivités territoriales et leurs partenaires, et disponible sur simple inscription.
 - Territoire-conseils : un service d'information et d'accompagnement destiné aux élus des communes de moins de 10.000 habitants, communes nouvelles et intercommunalités pour leur permettre de maîtriser les politiques publiques et la législation les concernant, et mettre en réseau leurs savoir-faire pour le développement territorial.
 - Un lien vers le site <https://www.prets.caissedesdepots.fr/> qui permet aux collectivités de souscrire et de gérer leurs prêts en ligne.

o Son expertise en matière d'analyse financière

La Caisse des dépôts pourra mettre à la disposition de la collectivité partenaire son expertise pour analyser, rétrospectivement et de façon prospective, sa situation financière, notamment pour les besoins de financement du plan prévisionnel d'investissement.

o L'offre de prêts du Fonds d'Epargne

Premier financeur du logement locatif social et du logement locatif intermédiaire en France, la Caisse des Dépôts propose également aux collectivités locales différents prêts permettant de financer leurs projets d'intérêt général et notamment :

- projets structurants du secteur public local, qui nécessitent des financements de long terme (jusqu'à 40 ans) dans le cadre de l'enveloppe de prêts au secteur public local,
- opérations d'acquisition et de portage foncier visant à favoriser la prise en compte de l'habitat social dans les nouveaux programmes d'aménagement.
- La mobilisation des fonds propres de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts intervient en tant qu'investisseur d'intérêt général dans différents secteurs, en réponse à un besoin local :

- Les infrastructures et réseaux de transport fluvial et services de mobilité durable,
- ☞ L'immobilier : tertiaire, commercial, sanitaire et médico-social, tourisme et loisirs, aménagement urbain durable...
- Les infrastructures de très haut débit contribuant au désenclavement numérique des territoires, services numériques...
- ☞ La production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie renouvelable...

La Caisse des Dépôts mobilise la diversité des véhicules d'investissement existants dans les différents segments d'activité dans lesquels elle intervient, ce qui lui permet d'adapter ses modalités de prise de participation au contexte local : économie mixte (SEM, SEMOP), montage privé (SAS, SCI), délégation de service public, partenariat public-privé. La Caisse des Dépôts agit en investisseur avisé et en actionnaire minoritaire dans des projets dotés d'une rentabilité financière de long terme et d'une performance environnementale suffisante.

La mobilisation de ces outils pourra être envisagée en temps utiles durant la réalisation des projets de la commune, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées.

5.2.4 Pour ce qui concerne l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, celui-ci s'engage à :

- Accompagner la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique pour les opérations de son projet nécessitant la maîtrise publique d'emprises foncières ;
- Proposer le cas échéant l'acquisition et le portage d'emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations ainsi que la conduite de travaux de dépollution/déconstruction sur les biens portés ; Dans ce cadre, l'EPF est susceptible de conduire des actions expérimentales et la collectivité pourra solliciter un accompagnement de l'EPF en tant qu'opérateur foncier sur des projets qui concourent véritablement à une redynamisation du centre au service d'un projet global quand bien même les biens acquis et portés par l'EPF seraient dérogoratoires aux interventions de droit commun telles que définies dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF. Le principe d'intervention de l'EPF sera examiné au cas par cas et motivé par le porteur de projet comme concourant tout particulièrement à la réussite de la mise en œuvre du projet d'ensemble.
- Accompagner la collectivité dans l'analyse de la faisabilité économique et programmatique des opérations afin de sécuriser les acquisitions qui pourraient être envisagées.
- Participer aux instances de pilotage.

Article 6 : Modalités de suivi et de pilotage du protocole

6-1-Les instances de pilotage

Les partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts et consignations devront être conviés aux Comités techniques et de pilotage du projet.

Les comités techniques pourront prendre plusieurs formes et seront organisés en fonction des besoins de la commune, des maîtrises d'ouvrage et des partenaires.

Les comités de pilotage seront organisés selon le format et la fréquence suivante :

- Un comité de lancement rappelant le projet, les opérations, les acteurs, le contenu du protocole et les grandes étapes, le dispositif de suivi-évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ;

- Un comité annuel présentant le bilan de l'année écoulée et l'avancement du projet global. Ce comité sera associé à une revue de projet annuelle qui devra être adressée aux partenaires ;

- Un comité de restitution.

6-2-Les restitutions

A l'occasion de chaque comité, à l'exception du comité de lancement, la commune devra adresser aux partenaires une revue de projet. Ce document équivaut à un bilan du projet une fois par an, intégrant des éléments d'évaluation. Le format sera à l'appréciation de la commune mais pourra faire l'objet de préconisation des partenaires.

6-3-Le suivi du projet

La commune de Pontivy s'engage à assurer l'animation et le suivi du protocole. La commune et l'EPCI s'engagent à renseigner les référents du projet, à informer et inviter les partenaires, à assurer un suivi des opérations et des maîtrises d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage et d'autres acteurs du territoire pourront être associés et invités aux instances de suivi.

Une communauté de projet réunissant les partenaires est proposée pour accompagner la commune. Les contacts des personnes référentes de chaque structure seront transmis à la commune au plus tard au moment de la signature du présent protocole. Ils sont actualisés en tant que de besoin.

Article 7 : Modalités de publicité et d'information relatives au dispositif

La commune s'engage à mentionner le soutien des quatre partenaires, notamment en faisant figurer leurs logos sur ses documents et publications officiels de communication relatifs à aux opérations financées.

Elle s'engage également à faire mention du soutien des quatre partenaires dans tous ses rapports avec les médias.

Article 8 : Conditions de révision et de résiliation

Toute modification substantielle des conditions ou modalités d'exécution du présent protocole, définie d'un commun accord entre les partenaires, fera l'objet d'un avenant.

Il est possible de procéder à une résiliation unilatérale du présent protocole, pour motif d'intérêt général, par lettre recommandée à l'ensemble des parties avec préavis de trois mois.

Article 9 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, les parties s'efforceront de rechercher un accord à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Article 10 : Exécution du protocole

Les représentants des quatre partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Fait en 6 exemplaires, le

Pour le Préfecture de la Région Bretagne,
Le Préfet de Région,

Christophe MIRMAND

Pour la Caisse des Dépôts,
Le Directeur régional,

Gil VAUQUELIN

Pour le Conseil régional de Bretagne,
Le Président de la Région Bretagne,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour l'établissement public foncier de Bretagne,
La Directrice générale,

Carole CONTAMINE

Pour la commune de Pontivy
Le Maire

Pour Pontivy Communauté
La Présidente

Christine LE STRAT

Annexe 1 - Plan de financement prévisionnel global

Opération	dépenses	Investissement/fonctionnement	AAC Dynamisme des centres-villes Etat	AAC- Dynamisme des centres-villes Région	Département	Europe	Pontivy Cté	SDEM	ville	% auto financement
Aménagement de la rue Nat / espaces partagés	1 300 000	I		350 600	150 000				799 400	61%
Reportail commerce et bornes wifi libre accès	62 000	I	12 000			30 000			20 000	32%
Pépinière commerciale	300 000	I	120 000						180 000	60%
Coworking	490 000	I	170 000				70 000		250 000	51%
Valorisation du patrimoine : effacement réseaux 4 rues du cœur de ville	400 000	I		117 400				113 000	169 600	42%
Repenser Tréleau : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ aménagement de la rue Quinivet / espaces partagés	2 000 000	I	608 620		75 000		300 000		1 016 380	51%
Repenser Tréleau : espaces associatifs	450 000	I	204 000						246 000	55%
Démarches de concertation et de communication	50 000	F	30 000						20 000	40%

Date de début du plan d'action : 01/04/2018

Date de livraison du plan d'action : 31/12/2021

Annexe 2 – Fiches opérations

Intitulé de l'opération N° 1 Aménagement de la rue principale - rue nationale

Investissement :

Mobilisation d'un portage foncier :

Ingénierie communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

-Nature de l'investissement : espaces partagés avec voirie, mobilier urbain, plantations...

-Nature des activités : habitat, commerces et festivités publiques dans ces espaces qui devront concilier une voirie repensée pour faciliter les flux (piétons, vélos, voitures, camions de livraison)

-Publics cibles : tout public, avec mise aux normes accessibilité

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/04/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2020

Durée (en mois):11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	130 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Travaux	1 100 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Divers	70 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	1 300 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Région	350 600 €	HT	Investissement	31/07/2020
Département	150 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	799 400 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	1 300 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 2 E.portail et bornes wifi

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature de l'investissement,

- Création d'un site vitrine comprenant une géo localisation, un module carte de fidélité et un module chèque cadeaux.
- Mise en place de bornes wifi dans le cadre du réaménagement de la rue Nationale

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/04/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 31/07/2020

Durée (en mois):28

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
E. portail	50 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Bornes wifi	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Etat	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Europe	30 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	20 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 3 Création d'une pépinière commerciale

Investissement :

Mobilisation d'un portage foncier :

Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Après l'opération Boutique à l'essai, il est envisagé la création d'une pépinière commerciale comportant 3 espaces de 40/50 m², loués à prix modérés pour permettre à des activités commerciales de tester leur concept, car la majorité des porteurs de projets sont freinés par les loyers trop élevés et les travaux de mise aux normes à effectuer.

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2020

Durée (en mois):11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Acquisition	180 000 €	TTC	Investissement	01/09/2019
Travaux	120 000 €	HT	Investissement	01/09/2019
Total opération	300 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Etat	120 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019
Ville	180 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019
Total opération	300 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019

Intitulé de l'opération N° 4 Création d'un espace de coworking

Investissement :

Mobilisation d'un portage foncier :

Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature de l'investissement : création d'un espace de coworking afin de maintenir de l'activité économique dans le centre-ville de Pontivy, et pour répondre à une demande de plus en plus forte d'autoentrepreneurs isolés.

Nature des activités : nouvelles entreprises de services

Publics cibles : autoentrepreneurs, indépendants en télétravail et jeunes entreprises pour répondre aux besoins des habitants et des sociétés présents sur le territoire, ou en dehors...

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année): 01/01/2019 ou 01/09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 01/09/2019 ou 31/07/2020

Durée (en mois): 8 ou 11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Acquisition	190 000 €	TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Travaux	300 000 €	HT	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Total opération	490 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Etat	170 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Pontivy communauté	70 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Ville	250 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Total opération	490 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 5 Effacement de réseaux, OPAH-RU, ravalement de façades

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LF STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Les enjeux

- Remettre sur le marché les logements vacants du centre-ville
- Traiter globalement la rénovation des logements en coeur de ville : énergie, accessibilité et façade
- Réhabiliter le patrimoine de manière à garder les spécificités architecturales fortes de la ville
- Accompagner ces interventions sur le patrimoine par un effacement des réseaux dans les rues commerciales principales
- Renforcer la mixité sociale dans le coeur de ville

Le projet d'ensemble

Il s'agit d'avoir une approche globale pour la restauration et la valorisation du patrimoine très marqué du Coeur de ville par :

- La réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU).
- La mise en place d'une aide aux rénovations de façades des bâtiments pour le ravalement et la restauration des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, la restauration des toitures et des cheminées - Les ouvrages de ferronneries.
- L'effacement des réseaux aériens dans plusieurs rues du coeur de ville : s'agissant du seul volet financé dans le cadre du protocole, c'est le seul détaillé dans la suite de la fiche

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2021

Durée (en mois):35

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Travaux	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Région	117 400 €	HT	Investissement	31/07/2020
SDEM	113 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	169 600 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 6

Repenser Tréleau

Nature en ville- création d'un poumon vert - ancien hôpital - rue Quinivet - espaces partagés

Investissement :

Mobilisation d'un portage foncier :

Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

4 opérations d'investissements s'inscrivent dans ce projet :

Nature de l'investissement 1 : La déconstruction de l'hôpital et de l'IME

Nature de l'investissement 2 : travaux d'aménagements pour les 2 bâtiments conservés afin de les adapter aux nouveaux usages souhaités (lieux récréatifs : pratiques associatives, ou activités liées à l'économie).

Nature de l'investissement 3 : Création du poumon vert comprenant végétalisation, plantations, cheminements doux, création de passerelles, mobilier de loisirs et aires de pique-nique, aires de jeux pour enfants.

Nature de l'investissement 4 : aménagement de la rue Quinivet (stationnement, accessibilité des commerces)

A moyen terme, la ville souhaite aménager une liaison douce jusqu'au futur camping intercommunal – proche de la plage (piscine en plein air de Pontivy).

Publics cibles : habitants du quartier et de la ville, touristes, associations sportives et culturelles locales, Bretagne vivante

La présente fiche porte sur les opérations 3 et 4

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	200 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Travaux	1 720 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Divers	80 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
	2 000 000 €			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Etat	608 620 €	HT	Investissement	31/12/2021
Département	75 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Pontivy communauté	300 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Ville	1 016 380 €	HT	Investissement	31/12/2021
Total opération	2 000 000 €	HT	Investissement	31/12/2021

Intitulé de l'opération N° 7

Repenser Tréleau

Bâtiments associatifs/ activités liées à l'économie

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

4 opérations d'investissements s'inscrivent dans ce projet :

Nature de l'investissement 1 : La déconstruction de l'hôpital et de l'IME

Nature de l'investissement 2 : travaux d'aménagements pour les 2 bâtiments conservés afin de les adapter aux nouveaux usages souhaités (lieux récréatifs : pratiques associatives, ou activités liées à l'économie).

Nature de l'investissement 3 : Création du poumon vert comprenant végétalisation, plantations, cheminements doux, création de passerelles, mobilier de loisirs et aires de pique-nique, aires de jeux pour enfants.

Nature de l'investissement 4 : aménagement de la rue Quinivet (stationnement, accessibilité des commerces)

A moyen terme, la ville souhaite aménager une liaison douce jusqu'au futur camping intercommunal – proche de la plage (piscine en plein air de Pontivy).

Publics cibles : habitants du quartier et de la ville, touristes, associations sportives et culturelles locales, Bretagne vivante

La présente fiche porte sur l'opération 2

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	45 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Travaux	380 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Divers	25 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
	450 000 €			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Etat	204 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Ville	246 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Total opération	450 000 €	HT	Investissement	31/12/2021

Intitulé de l'opération N° 7

Démarche de concertation et de communication

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie supracommunale et communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature des activités : concertation sur les projets d'investissement, notamment « Le poumon vert, les espaces partagés de la Rue Nationale et les espaces d'attente du Pôle d'échanges multimodal »
Recueil des idées de la jeunesse pontivyenne pour faire en sorte qu'elle se sente impliquée dans les évolutions de la ville, qu'elle s'approprie et fréquente les lieux concernés, qu'elle apporte une touche de jeunesse et de dynamisme et qu'à terme elle reste y vivre, ou décide d'y revenir.
Publics cibles : usagers, habitants, particulièrement la jeunesse

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018
Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021
Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

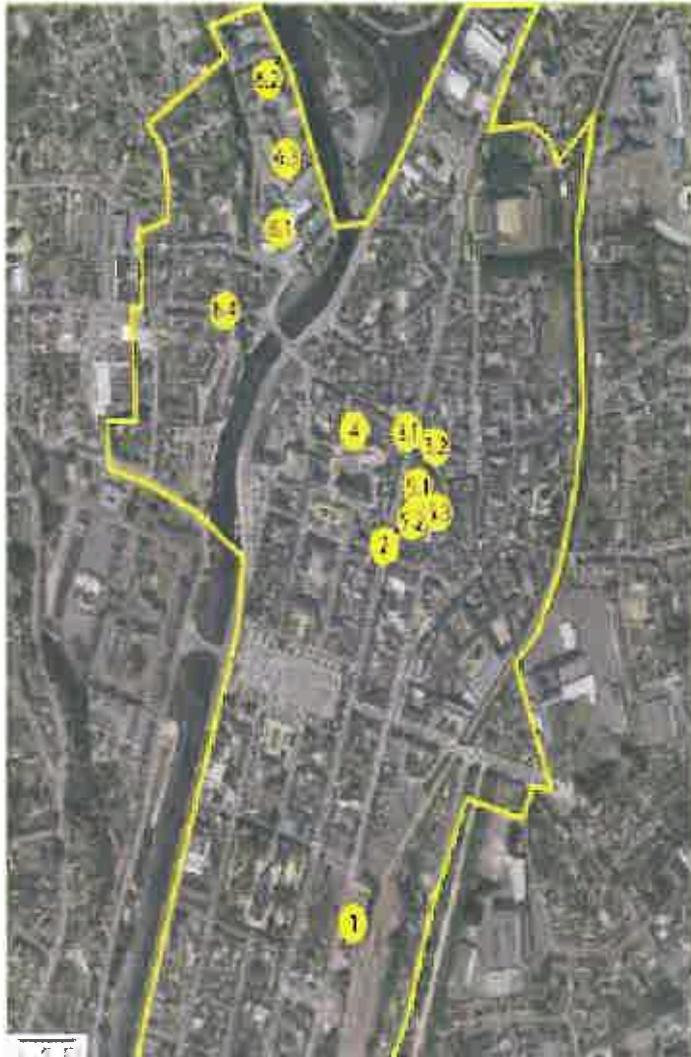
Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Prestations de services	15 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Fournitures	15 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Divers	20 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Total opération	50 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Etat	30 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Ville	20 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Total opération	50 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021

Opérations d'investissements de la candidature



NE: Transfert 4 vers 6.3 @m/sage